

ACTUALITÉS

Tavelure
Risques en cours

Oïdium
Début de sensibilité

Puceron cendré
Présence

Xylébore
Vol en cours

Tordeuse orientale du pêcher
Premières captures

Chenilles défoliatrices et tordeuses
Présence sur boutons floraux

Hoplocampes
Premières captures

Psyle du poirier
Limiter les dépôts d'œufs

SORE
La mouche orientale des fruits

Biodiversité
Notes nationales

Accéder au site de la Surveillance Biologique du Territoire en cliquant [ici](#)

Ce bulletin est rédigé sur la base d'observations provenant de vergers répartis en Pays de la Loire. S'ajoutent les observations et signalements des acteurs de la filière présents sur l'ensemble de la région.

POMMES - POIRES

• Phénologie

Pommier

Les stades sont assez groupés dans les parcelles, mais on note une hétérogénéité entre parcelles. Stade C3 (BBCH 54) pour Canada, stade D (BBCH 56) pour Belchard, stade D-D3 (BBCH 56) pour Gala et Golden, stade D3-E pour Granny Smith, Pirouette, Pilot, Juliet et stade E-E2 (BBCH 57-59) pour Pink Lady.



Stade C3 / pommier



Stade D / pommier



Stade E / pommier



Stade E2 / pomme

Poirier

Comice et Conférence sont au stade D3-E, Williams, Fred et Angélyls arrivent au stade E2 (BBCH 59). Premier stade F (BBCH 61) début floraison pour la variété Xénia.



Stade D / poirier



Stade E2 / poirier



Stade F / poirier

ABONNEMENT BSV

Retrouvez le bulletin de santé du végétal sur le web...

- www.draaf.pays-de-la-loire.agriculture.gouv.fr
- www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr
- www.polleniz.fr

... ou inscrivez-vous en ligne pour être informé directement par mail de chaque nouvelle parution :

<https://pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr/innovation-rd/agronomie-vegetal/bulletins-techniques-dont-bsv/bsv-pays-de-la-loire/abonnez-vous-gratuitement-aux-bsv/>

• Prévisions météo

SAMEDI 29	DIMANCHE 30	LUNDI 31	MARDI 01	MERCREDI 02	JEUDI 03	VENDREDI 04
5° / 15°	5° / 16°	8° / 17°	6° / 19°	6° / 18°	6° / 20°	6° / 19°
◀ 15 km/h	▶ 20 km/h	▲ 15 km/h	◀ 20 km/h 45 km/h	◀ 15 km/h	◀ 10 km/h	◀ 15 km/h

Les précipitations initialement prévues pour ce week-end ne sont plus d'actualité. Après les rares averses de ce vendredi, la semaine sera sèche.

Les températures sont conformes aux normales saisonnières.

Elles sont propices à l'activité des différents insectes. Les conditions sèches limitent le chancre et la tavelure.

• Le réseau d'observation

Semaine 13

Parcelles de référence :

Pommiers : 8 parcelles

Poiriers : 4 parcelles

Départements :

Vendée, Loire-Atlantique et Maine-et-Loire.

• Période de floraison – insectes pollinisateurs



L'arrêté du 20 novembre 2021 relatif à la protection des abeilles et des autres insectes pollinisateurs et à la préservation des services de pollinisation lors de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques, qui abroge l'arrêté du 28 novembre 2003 est entré en vigueur le 1er janvier 2022.



Cet arrêté étend à tous les produits phytopharmaceutiques le principe d'une évaluation de la possibilité d'utiliser un produit phytopharmaceutique pendant la période de floraison sur les cultures attractives pour les pollinisateurs et sur les zones de butinage au regard du risque pour les pollinisateurs. Si le produit est autorisé par l'Anses pour un usage en floraison le traitement doit, sauf cas particulier, être réalisé dans les 2 heures qui précèdent le coucher du soleil et dans les 3 heures qui suivent le coucher du soleil. L'arrêté prévoit des mesures transitoires et un calendrier de mise en œuvre de ces nouvelles dispositions.

Le présent arrêté est pris en application de l'article L. 253-7 du code rural et de la pêche maritime. Il peut être consulté sur le lien suivant : [Note DRAAF arrêté abeilles](#)

[Liste des cultures non attractives en vigueur depuis le 5 juillet 2024](#)

• Tavelure

Observation biologique

Les projections ont été nombreuses les 22 et 23 mars, avec des températures et une humectation favorables aux contaminations. Les pluies de ce jour devraient engendrer de nouvelles projections.

Evaluation du risque

Pour rappel, le risque de contamination primaire n'est présent que si les trois conditions suivantes sont réunies :

- Stade sensible atteint à l'apparition des organes verts (stade C-C3 pour le pommier et C3-D pour le poirier).
- Présence d'ascospores provenant des organes de conservation qui les libèrent à maturité lors des pluies.
- Humectation du feuillage suffisamment longue pour que les spores puissent germer. La vitesse de germination est dépendante de la température.

Les variétés ont atteint le stade sensible C-C3 (BBCH 53-54). Il y a donc risque de contamination à chaque projection, si les conditions de températures et d'humectation du feuillage permettent aux spores de germer.

Risques en cours sur la région, avant retour du temps sec pour les 7 prochains jours.

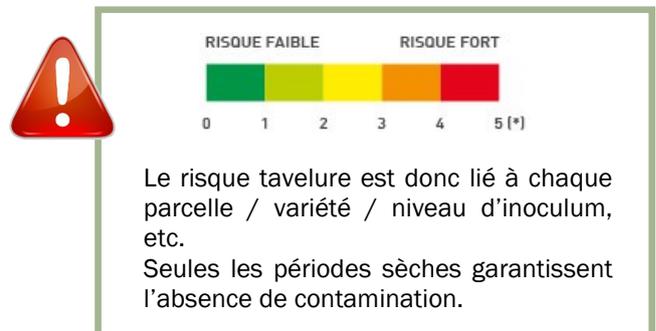
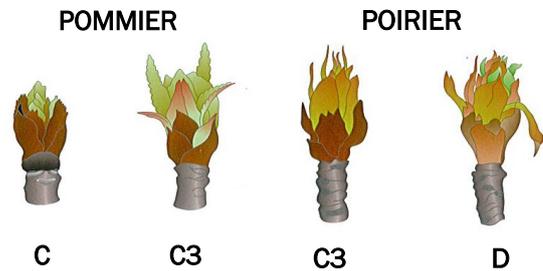
Conditions nécessaires aux contaminations par la tavelure (d'après les tables de Mills et Laplace)

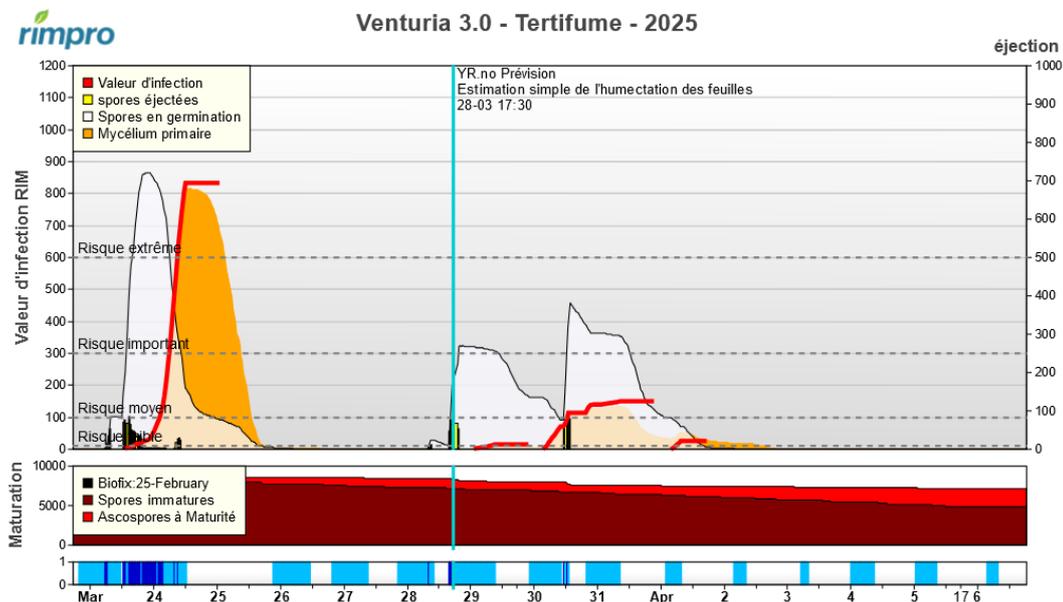
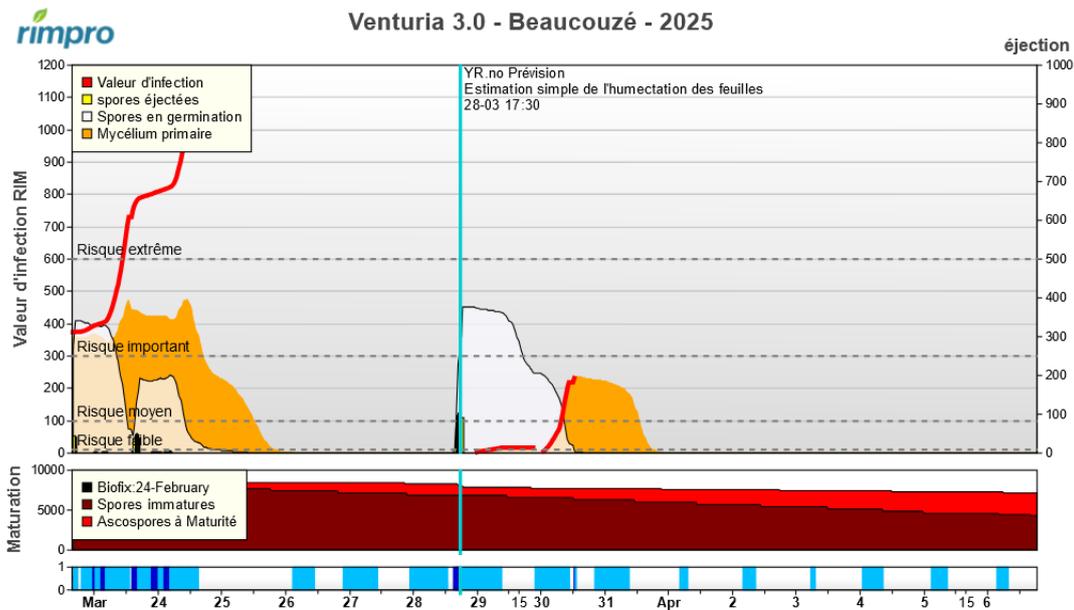
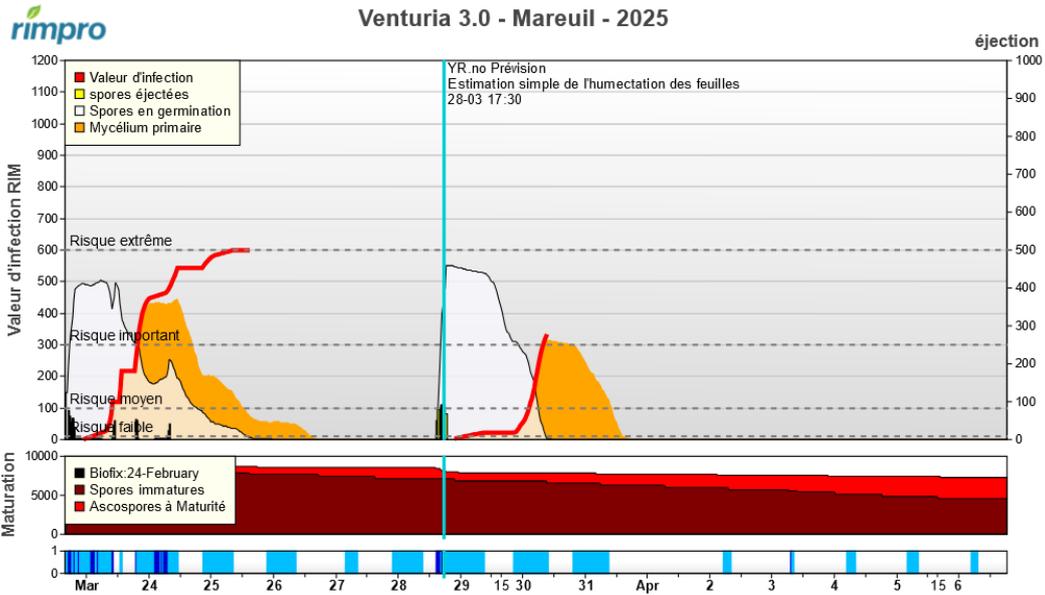
Température moyenne (°C)	7	8	10	11	12	13	15	18
Période d'humectation pour un risque moyen de contamination (en heure)	18	17	14	13	12	11	9	8

Modélisation tavelure – RIMpro

Le Biofix, paramètre qui correspond à la première projection significative, est fixé au 24 février.

Des risques sont calculés pour l'épisode contaminant en cours ce week-end. Selon les secteurs et les durées d'humectation cumulées, ils seront faibles à importants.





• Oïdium

Biologie

Cf. BSV N° 4

Evolution du risque

Le risque oïdium dépend de l'historique de la parcelle et de la sensibilité variétale.

Les jeunes feuilles sont très sensibles et la sensibilité augmente dès le stade D3-E, où les boutons s'ouvrent et deviennent plus réceptifs. Les jeunes feuilles sont sensibles et réceptives jusqu'à 6 jours après leur apparition.

Les températures douces et une forte hygrométrie sont favorables au développement du champignon.

L'humidité, associée à des températures qui oscillent entre 10 et 15 °C dans la journée constituent des conditions favorables aux contaminations.

• Anthonome du pommier

Observations

Des piqûres d'alimentation sont visibles sur les feuilles et les bourgeons. Des trous de pontes sont aussi signalés.

Evaluation du risque

Les pontes ont lieu dans les fleurs, à l'intérieur des bourgeons dès le stade B-C.

Le risque reste élevé dans les parcelles de variétés tardives qui étaient contaminées en 2024.

• Xylébore disparate

Le suivi du vol du Xylébore disparate (*Anisandrus dispar*) des années précédentes a montré un essaimage étalé et discontinu des adultes de février à mai.

La présence de scolytes est souvent liée à la présence d'arbres peu vigoureux et d'un environnement favorable (haie et bois mort).

Piégeage

On utilise des pièges olfacto-chromatiques (flacon évaporateur d'alcool éthylique surmonté de panneaux rouges en glués). Le vol est en cours.

• Auxiliaires

Observations

Peu d'activité des auxiliaires dans les parcelles. Des araignées, des trombidiums (gros acariens prédateurs rouges) sont observés.

De rares coccinelles adultes et syrphes ont été signalées.

A surveiller pour les variétés les plus précoces qui vont arriver au stade de sensibilité.



Prophylaxie

Les mesures prophylactiques doivent être privilégiées en supprimant toute source d'inoculum détectée. Les rameaux oïdiés doivent être sortis de la parcelle et brûlés.

Prophylaxie

Retirer les branches mortes ou cassées qui abritent les adultes pendant leur période d'estivation et d'hivernation (juillet à février).

Pour plus d'informations sur l'anthonome du pommier, une fiche technique compile les connaissances sur ce ravageur : <https://www.grab.fr/wp-content/uploads/2017/04/Fiche-technique-Anthonome-A4-Web-Parveaud.pdf>

Evaluation du risque

Les températures sont favorables à l'émergence des adultes. Risque en parcelles sensibles.



• Puceron cendré

Observations

Les applications insecticides ont limité les populations, mais des fondatrices de puceron cendré sont régulièrement signalées. Elles sont visibles sur les feuilles, mais n'ont pas encore provoquées d'enroulement.

Evaluation du risque

A surveiller compte tenu de son incidence sur les pommiers.

Seuil indicatif de risque

La simple présence du puceron cendré constitue le seuil de nuisibilité.

Méthodes alternatives



La Lutte directe sur les adultes avec des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage démontre une certaine efficacité,
cf. [liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle](#)

Compte tenu de l'impact du puceron cendré sur le verger, de la limite des méthodes de lutte utilisées jusqu'à présent et de la diminution du nombre de spécialités phytosanitaires, la combinaison et l'optimisation des méthodes alternatives deviennent indispensables pour maîtriser ce ravageur.

Au printemps...

Les plantes de service peuvent être utilisées comme plantes « banque » d'auxiliaires pour augmenter la capacité de prédation. La présence précoce de fleurs permet d'attirer les syrphes adultes plus tôt dans les vergers.

...Puis cet automne

Comme le puceron effectue son cycle biologique sur le pommier et sur son hôte secondaire en période estivale (le plantain), un autre levier possible sera de perturber son vol retour à l'automne, et limiter ainsi les infestations au printemps suivant.

- ⇒ Les applications d'argile constituent une **barrière physique** empêchant les pontes.
- ⇒ Une **défoliation** rapide et plus précoce que la sénescence naturelle peut empêcher l'alimentation et la reproduction des adultes ailés, et donc le dépôt d'œufs.

RESISTANCE AUX PRODUITS PHYTOSANITAIRES



Réseau de Réflexion
et de Recherches sur
les **Résistances**
aux Pesticides

La pression de sélection exercée par le traitement abouti généralement à la sélection d'individus résistants dans la population du ou des bio-agresseur(s) visé(s), et par conséquent à une perte d'efficacité régulière du PPP. L'évolution de la résistance est inéluctable, mais peut être plus ou moins rapide.

Plus l'infestation de la parcelle est élevée, plus le risque de résistance augmente.

La fréquence initiale des individus résistants à un PPP dans une population naturelle de bio-agresseurs est généralement très faible. Plus on traite une population nombreuse de bio-agresseurs, plus la probabilité est forte que cette population contienne au moins un individu résistant. Celui-ci pourra alors être sélectionné. La taille de la population traitée dépend de la surface traitée, mais également du niveau d'infestation des parcelles. Autrement dit, la résistance évoluera plus vite dans des parcelles fortement infestées.

La sélection de la résistance est favorisée par une utilisation fréquemment répétée d'un PPP, une forte infestation des parcelles et une mauvaise efficacité de l'application.

Concernant les pucerons cendrés, les PPP disponibles pour cet usage sont peu nombreux.

Il est donc crucial de soigner la protection de début de saison et de surveiller l'évolution des populations pour intervenir dans les meilleures conditions et ne pas aboutir à plus ou moins long terme à des impasses techniques.

Une efficacité accrue des traitements de début de saison réduit le nombre d'interventions. Elle permet la diminution de l'IFT ainsi qu'une réduction des résidus que laisseraient des interventions plus tardives.

• Tordeuse orientale du pêcher

Observations

Les larves de première génération peuvent forer des galeries dans les jeunes pousses qui flétrissent (non observé en Pays de la Loire) et dans les jeunes fruits.

Les premières captures ont été observées cette semaine dans les pièges installés mi-mars.

Piégeage et confusion sexuelle

Le vol de cette tordeuse est plus précoce que celui du carpocapse. Dans les vergers où des pièges sont prévus et/ou des diffuseurs doivent être installés, il est préférable d'anticiper leur pose.

Méthodes alternatives



La gestion des parcelles vis-à-vis de la tordeuse orientale peut être raisonnée par la méthode de la confusion sexuelle ([LES PHEROMONES ET LA METHODE DE LA CONFUSION SEXUELLE](#)). La mise en place des diffuseurs de phéromones est à réaliser avant le début du vol. Lorsqu'elle est combinée avec la confusion carpocapse des pommes, elle peut être réalisée avant le début du vol de ce dernier.



Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. [liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle](#)

• Hoplocampes du pommier et du poirier

Piégeage

Les pièges englués blancs pour l'hoplocampe du pommier (*Hoplocampa testidunea*) et du poirier (*Hoplocampa brevis*) sont à installer sans tarder dans les parcelles qui vont fleurir (à positionner de préférence exposés sud, à l'extérieur du feuillage).

Il faudra retirer les pièges dès la chute des pétales pour ne pas piéger d'autres insectes non ravageurs.

Observations

Premières captures signalées en verger de poirier cette semaine.

Surveiller vos pièges.

Evaluation du risque

La floraison constitue la période à risque où les femelles vont déposer leurs œufs sous les sépales des fleurs (une trentaine par femelle).

Avec l'augmentation des températures, le risque d'intensification du vol et de pontes augmente.

Prophylaxie

Deux semaines après la fin de la floraison, lorsque c'est possible (petite parcelle), ramassez les premiers fruits touchés pour limiter la propagation de l'insecte, détruisez-les en s'assurant de la mortalité des larves d'hoplocampe.



Une combinaison de pratiques pour réguler l'hoplocampe du pommier en Bio



• Chenilles défoliatrices et tordeuses

Observations

A l'ouverture des boutons floraux, c'est le moment d'observer les chenilles. Plusieurs espèces de chenilles sont responsables de dégâts sur bourgeons et feuilles :

- l'arpenreuse se déplace en arceau ;
- la noctuelle s'enroule si elle est dérangée ;
- la tordeuse, vive, elle se laisse tomber en se suspendant à un fil de soie.

Les chenilles de tordeuses de la pelure, se repèrent par leurs dégâts : morsures de feuilles et filaments reliant les feuilles ou les boutons.

Pour évaluer la pression, observer 500 bouquets floraux par parcelle (10 bouquets sur 50 arbres).

Actuellement, de petites chenilles de tordeuses - trahies par leur filament - sont observées.

Evaluation du risque

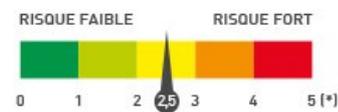
La gestion des parcelles vis-à-vis des tordeuses doit être réalisée en fonction d'un seuil de présence du ravageur.

Les parcelles sensibles aux tordeuses sont à surveiller de près.

Seuil de nuisibilité

Le seuil à retenir est de 5 % d'organes occupés par une larve.

Surveiller vos parcelles pour détecter la reprise d'activité des chenilles défoliatrices et tordeuses.



P OIRES

• Psylle du poirier

Observations

Les applications d'argile perturbent les dépôts d'œufs. Peu d'œufs observés dans les parcelles suivies.

Les premières larves ont été observées cette semaine.

Evaluation du risque

Les conditions actuelles, avec des températures supérieures à 10°C, sont favorables aux pontes.

Les dépôts d'œufs s'intensifient et les larves ont des conditions de développement plus propices.



Méthodes alternatives



⇒

Les applications d'argile constituent une méthode efficace pour créer une barrière physique empêchant les pontes. L'application est à renouveler en fonction des lessivages et de la croissance de la pousse.

⇒

Préserver les auxiliaires est la première mesure à prendre pour lutter contre le psylle, en adaptant le programme phytosanitaire et en raisonnant la fertilisation azotée. En saison, il faudra éviter les broyages injustifiés de l'enherbement pour que les prédateurs naturels les plus efficaces contre ce ravageur, à savoir anthocorides, syrphes et chrysopes, puissent aider à la régulation des populations de psylle. La taille en vert évitera l'excès de végétation.



⇒

Il existe des produits de biocontrôle autorisés pour cet usage, cf. [liste des produits phytopharmaceutiques de biocontrôle](#)

• Puceron mauve

Observations

Les premières fondatrices de puceron mauve sont observées.

Evolution du risque

Comme le puceron cendré sur pommier, il provoque l'arrêt de croissance des pousses et l'enroulement des feuilles. Les jeunes fruits peuvent chuter. Attention en cas d'intervention à ne pas perturber les prédateurs de psylle.

SORE



Avec la mondialisation des échanges, le changement climatique et la modification des pratiques culturales, nos cultures et notre patrimoine végétal font face à de nouveaux dangers sanitaires.

Le règlement d'exécution 2019/2072/UE du 28 novembre 2019 établit une liste de 174 organismes nuisibles, dits de quarantaine, pour lesquels chaque État membre est tenu de réaliser une surveillance visant à s'assurer de son absence sur son territoire.

La Surveillance des Organismes Réglementée et émergents (SORE) s'inscrit dans un ensemble d'actions de surveillance du territoire.

La mouche orientale des fruits – *Bactrocera dorsalis* est un organisme de quarantaine prioritaire.

Cette petite mouche de 5mm peut se nourrir et se développer sur un très grand nombre d'espèces de fruits et de légumes.



Retrouvez sa fiche descriptive en cliquant sur l'image

BIODIVERSITE

• Notes nationales

Consultez l'ensemble des fiches biodiversité en cliquant sur les images ci-dessous :



Rédacteur : Stéphane LAMARCHE - Polleniz - stephane.lamarche@polleniz.fr

Directeur de publication : Denis Laizé - président du Comité régional de surveillance biologique du territoire

Comité de relecture : CAPL, CRAPL, Ets RIPERT, Fruits du Loir, GDAF, INRAE, PomEvasion, SABOC, TECHPOM,
TERRYLOIRE, Vergers d'Anjou, Vergers Gazeau, Vergers de la Blottière.



Observateurs : producteurs, techniciens, distributeurs et jardiniers amateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La CRAPL dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées sur leurs parcelles.